

Cayenne, le 16 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ARS ET LA CTG RAPPELLENT LES MESURES DE PREVENTION CONTRE LE PALUDISME

Le paludisme est une maladie transmise dans notre région par *Anopheles darlingi*, moustique nocturne et sauvage. Les efforts menés en Guyane pour lutter contre le paludisme ont conduit à une réduction considérable du nombre de cas enregistrés chaque année : de plus de 4500 cas en 2005 à environ 250 cas en 2016.

Cependant, d'une manière générale, le risque de contamination existe encore notamment lors de séjours en forêt, sur les fleuves et, selon la période de l'année, dans certains secteurs comme sur l'Oyapock, où ce risque est plus fort entre septembre et mars.

Actuellement, des foyers de transmission du paludisme ont été identifiés sur la commune de St Georges de l'Oyapock, mais aussi dans des lieux depuis quelques temps indemnes (dans le bourg de Régina, ainsi que 2 cas dans le bourg de Saül).

Cette situation, et le contexte actuel de recrudescence saisonnière du paludisme à St Georges, doivent amener à une vigilance et des gestes de protection.

Nous vous rappelons donc les principales mesures à prendre contre ce risque :

- **Protégez-vous des moustiques** : dormez sous une moustiquaire imprégnée (ou dans des chambres fermées et climatisées) ; portez des vêtements larges et couvrants; utilisez des répulsifs cutanés à la tombée de la nuit et au petit matin (en suivant les indications des producteurs) ; équipez vos habitations de moustiquaires aux portes et fenêtres.
 - Si vous vous déplacez dans une zone de transmission à risque, consultez votre médecin et **prenez un traitement préventif (chimio-prophylaxie)**. Ce traitement est pris en charge par la Sécurité sociale pour les assurés sociaux en Guyane.
 - **Consultez un médecin rapidement en cas de fièvre**, et suivez scrupuleusement ses prescriptions.
- Contre le paludisme, il existe un traitement médicamenteux efficace.

Le paludisme est l'affaire de tous, c'est seulement avec votre aide que nous pourrons arriver à l'éliminer de notre région !

Pour plus d'informations :

- Point Epidémiologique n°2017-05 relatif à la situation du paludisme en Guyane
- Page thématique « Paludisme » sur le site de l'ARS Guyane
<https://www.guyane.ars.sante.fr/paludisme-1>